

le FiIL

FLASH INFOS LÉGÉROIS / Magazine municipal de Saint-Léger-de-Linières

**Actualités
municipales**
BUDGET
PARTICIPATIF

/ p 3-5

| JUILLET 2023 | # 17



SOMMAIRE

	Actu municipale	03
	Lien social	16
	Culture	18
	Actu des assos	20
	Tribunes	26
	Infos pratiques	26
	Agenda	28

édito



Franck POQUIN,
Maire

Équilibre

Au fil des derniers numéros, nous avons régulièrement présenté des projets ambitieux et structurants pour notre commune. Maintenant arrivés à mi-mandat, nous constatons naturellement que nombre de ces projets ont été réalisés ou sont en passe de l'être.

Mais la qualité de vie d'une collectivité se mesure-t-elle seulement à l'aune du volume des travaux réalisés et des enveloppes financières qui y sont consacrées ? Certainement pas. Il ne faut pas oublier les rapports humains, la convivialité qui nous rapproche, nous unit et cimente notre société. Dans le domaine de l'action sociale, l'attention que nous devons porter à notre prochain est le meilleur remède contre l'isolement et la solitude.

Voilà des valeurs fondamentales à préserver et à développer.

Notre commune a de la chance d'être en capacité d'agir dans tous ces domaines, grâce à son attractivité, à la qualité de son tissu associatif et à sa capacité à préserver les moyens de ses ambitions.

La période qui s'approche est parfaite pour rechercher cet équilibre : inaugurations, mise en service de nouveaux équipements, rapports humains riches en émotions, sur fond de festivités estivales. La traditionnelle course La Liniéroise ouvrira un cycle sportif qui se prolongera jusqu'aux JO 2024. A cet effet, la commune a obtenu la labellisation « Terre de Jeux 2024 ». Ainsi, des animations seront proposées afin de promouvoir la pratique sportive pour tous et par tous. Le forum des associations, début septembre, sera un moment de rencontres et de découvertes à ne pas manquer, illustrant parfaitement le dynamisme des acteurs de notre commune.

Enfin, la municipalité va lancer la 2^{ème} édition du budget participatif, processus par lequel vous pourrez décider de l'affectation d'une partie du budget communal.

Ces thèmes sont développés dans les pages de ce nouveau numéro du FIL que je vous invite à découvrir. Bonne lecture, bel été !

Directeur de la publication : Franck Poquin, Maire

Création / réalisation : A4 éditions - 02 41 720 700
Tirage : 1 800 exemplaires sur papier recyclé
ISSN 2800-2679

Mairie de Saint-Léger-de-Linières
9 rue du Lavoir
Saint-Léger-des-Bois
49070 Saint-Léger-de-Linières

Mairie annexe
12 route Nationale
Saint-Jean-de-Linières
49070 Saint-Léger-de-Linières

Tél : 02 41 39 55 36
mairie@saint-leger-de-linieres.fr
www.saint-leger-de-linieres.fr

BUDGET PARTICIPATIF

Retour sur la première édition



En 2021, nous lançons la première campagne du budget participatif.

Parmi tous les projets proposés par les habitants de la commune, quatre ont été plébiscités par vos votes et retenus. Certains sont déjà réalisés et d'autres sont en cours de finalisation.

Le « Coup de pouce à la biodiversité »

En plus de zones d'implantation de prairies fleuries et de fauchage raisonné déjà mis en œuvre sur la commune, des nichoirs et abris à chauve-souris seront implantés sur la commune dans les semaines à venir. Parmi les 50 nichoirs et abris qui accueilleront mésanges, chevêches, chouettes ou martinets, 12 ont été réalisés avec l'aide du Club Nature Junior (Merci à eux !). 38 vont être acquis sur conseils de la Ligue de Protection des Oiseaux 49, déjà partenaire de la commune.



Fontaines « Wallas »

Deux fontaines ont été récemment implantées dans les nouveaux espaces conviviaux créés sur les deux communes déléguées, la première à l'aire de jeux du Brossais (Saint-Léger-des-Bois) et la deuxième sur la place de la Croisée (Saint-Jean-de-Linières).

A l'heure de la sécheresse, il est utile de rappeler qu'il ne faut pas gaspiller l'eau : nous remercions chaque citoyen, petits et grands, de l'attention portée à l'utilisation de ces fontaines.



Le « Victor des Livres »

La bibliothèque municipale a investi ses nouveaux locaux, square des Jardins, et ouvert ses portes le 22 mai dernier. Gérée par l'ABCD, association de bénévoles, elle propose de nouveaux services pour personnes malvoyantes et dyslexiques.

L'acquisition d'un « Victor Stratus M4 », permettra également le prêt de l'appareil aux personnes en situation de handicap visuel.



Parcours Souvenirs

Partager l'histoire de notre commune, montrer son développement au fil des années par l'installation de panneaux représentant l'évolution en photos de différents lieux de notre territoire (mairie, rues, places, marchés, églises...) : tel est l'objectif de ce projet qui en est, à ce stade, à la collecte de photos et leur sélection. Toutefois, pour avancer dans la mise en place du "parcours souvenir", nous aurons besoin de votre mémoire et de vos témoignages.

Merci de nous contacter, en mairie ou par mail : budget.participatif@saint-leger-de-linieres.fr

La nouvelle campagne arrive !

Alors si vous aussi vous souhaitez voir votre projet réalisé au sein de la commune, n'hésitez plus !

Pour cela, nous vous proposons de partager avec nous vos projets et de les soumettre au vote des habitants.

Qui peut déposer un projet ?

Toute personne de plus de 10 ans, résidant à Saint-Léger-de-Linières, peut déposer un projet, lequel peut être porté par une personne ou un collectif, dans ce cas une personne référente devra être identifiée.

Votre projet, décrit avec précision, devra être déposé le 15 septembre au plus tard par l'intermédiaire d'un formulaire :

- À remplir directement sur le site internet de la mairie
- À imprimer pour déposer en mairie
- À remplir et à envoyer par mail (budget.participatif@saint-leger-de-linieres.fr)

Quels types de projets peuvent être proposés ?

Pour être éligibles, les projets doivent être d'intérêt général et respecter un certain nombre de critères, déclinés dans le règlement.

Quand seront réalisés les projets sélectionnés ?

La réalisation des projets pourra débuter dans le mois suivant la proclamation des résultats du vote. Selon la complexité et les conditions de mise en œuvre des projets, le délai pourra s'étaler sur plusieurs mois.

L'équipe municipale s'attachera ensuite à concrétiser ce projet pour qu'il soit à la hauteur de vos attentes.

Alors n'hésitez plus, partagez et défendez vos idées : la commune est à vos côtés !

Les dates du budget participatif

 <p>30 juin au 15 septembre 2023</p> <p>Déposez vos idées et projets.</p>	 <p>15 septembre au 15 octobre 2023</p> <p>Sélection des projets recevables par les élus (en concertation avec les services communaux).</p>	 <p>15 octobre au 15 décembre 2023</p> <p>Consultez les projets proposés sur les panneaux d'affichages et sur le site de la mairie et votez pour vos projets préférés.</p>	 <p>Début janvier 2024</p> <p>Annonce des lauréat.es !</p>
---	---	--	--





Règlement du Budget participatif 2023

ARTICLE 1

Objectif du dispositif de Budget participatif

- Permettre aux citoyens de proposer des projets d'intérêt général révélés par l'expertise d'usage des habitants de la commune.
- Permettre d'impliquer directement les habitants dans les décisions budgétaires puisqu'il leur est alors possible d'allouer des ressources, de prioriser les dépenses publiques.
- Favoriser une implication citoyenne et collective de toutes et tous.
- Créer du lien social par le biais des rencontres et projets entre habitants et permettre une plus grande cohésion sociale puisque ce dispositif donne à tous un aperçu de nos besoins mutuels.

ARTICLE 2

Le territoire

Le budget participatif porte sur le territoire de la commune SAINT-LEGER-DE-LINIÈRES et concerne tous les lieux publics et libres d'accès : une rue, un quartier, une place ou toute la commune...

ARTICLE 3

Les participants

Toute personne qui se sent impliquée dans la vie de la commune de manière individuelle ou collective et ayant plus de 10 ans.

ARTICLE 4

Le montant alloué

Le Budget Participatif 2023 dispose d'une enveloppe de 20 000 euros pour la réalisation de plusieurs projets. Cette enveloppe est inscrite au budget d'investissement de la commune de SAINT-LEGER-DE-LINIÈRES.

Les projets présentés doivent se situer dans une fourchette de 1 euro à 10 000 euros (le montant d'investissement alloué au Budget Participatif et sa répartition sont révisables chaque année).

ARTICLE 5

Les étapes du dispositif

1 - Lancement de la communication et de l'appel à projets

En avril par voie de presse, affichage, site internet, Twitter, Instagram et Facebook de la ville, application Intramuros, magazine municipal et courriel adressé à toutes les associations et écoles. Cette communication sera assurée par la municipalité (élus et services). À chaque édition, la commune organisera une réunion permettant aux potentiels porteurs de projets de recueillir les informations utiles (de forme et de fond).

Toutefois, la crise sanitaire ne nous permet pas d'organiser de réunion, mais un espace dédié au Budget Participatif sur le site de la commune permet de prendre connaissance du dispositif. Des contacts peuvent être pris par courriels ou téléphone pour vous accompagner et répondre aux questions.

Renseignements : budget.participatif@saint-leger-de-linieres.fr

2 - Dépôt des projets

Les habitants porteurs de projet devront déposer leur proposition au plus tard le 1^{er} septembre 2023.

Un seul projet par personne ou par collectif.

Modes de dépôt

- Par internet sur le formulaire dédié en ligne sur le site de la mairie www.saint-leger-de-linieres.fr
- Par courriel à budget.participatif@saint-leger-de-linieres.fr
- A l'accueil de la Mairie dans l'urne mise à disposition au guichet ou dans la boîte aux lettres

Pour être validé, le formulaire doit être renseigné intégralement.

3 - Étude des projets et recevabilité

Dans un deuxième temps, l'équipe municipale examine les projets proposés, sélectionne ceux répondant aux critères détaillés dans le présent règlement et étudie avec les services techniques de la commune la faisabilité de ceux-ci.

Les porteurs des projets similaires pourront être mis en contact les uns avec les autres.

Les porteurs des projets non retenus en seront informés individuellement.

4 - Communication et lancement du vote citoyen

Mi-octobre : mise en ligne des projets jugés recevables sur le site de la municipalité et lancement du vote par bulletins papiers. Pour cela des urnes seront mises à disposition dans les mairies et commerces de proximité.

- Chaque Légiois s'engage à ne voter qu'une seule et unique fois. Toute fraude liée à un projet pourra entraîner l'annulation des votes correspondants à ce projet.
- Le vote se fait par dépôt du bulletin dans une urne à l'accueil de la mairie.
- Chaque bulletin de vote doit être renseigné intégralement pour être validé.
- Chaque votant a la possibilité de faire 3 choix. Le 1^{er} choix obtient 3 points, le 2^{ème} 2 points et le 3^{ème} 1 point.

Arrêt des votes au 15 décembre 2023.

5 - Proclamation et communication des résultats

Début janvier : après délibération, la commune annonce les projets les plus plébiscités et qui seront alors financés par le Budget Participatif. Les porteurs des projets gagnants seront prévenus en amont.

6 - La réalisation des projets

Dès le vote du budget, la commune lancera la réalisation des projets sélectionnés conformément aux procédures auxquelles elle est soumise (respect de la réglementation relative à la commande publique) et au temps préalable nécessaire aux études le cas échéant.

La commune communiquera régulièrement sur la réalisation de chaque projet sur ses supports habituels.

Une fois le projet d'investissement réalisé, selon son objet, l'implication des porteurs de projets pourra être sollicitée si elle est nécessaire et utile.

Selon la configuration de la réalisation, une plaque sera adossée à l'équipement ou à l'aménagement public, qui indiquera que celui-ci a été réalisé dans le cadre du Budget Participatif.

7 - Évaluation du Budget participatif

Ce premier Budget Participatif 2023 est une expérimentation qui sera évaluée par le Bureau Municipal de la commune.

ARTICLE 6

Conditions de recevabilité des projets

Les critères cumulatifs de recevabilité de chaque projet sont :

- Projet respectant l'intérêt général
- Projet respectant les compétences communales
- Projet localisé sur la commune
- Projet d'investissement réalisable en 18 mois à compter du vote du budget
- Projet non existant ou en cours de réalisation
- Projet respectant les valeurs laïques et républicaines, non discriminatoire, non difamatoire
- Projet réalisable techniquement, juridiquement et financièrement
- Projet d'un coût minimum de 1 euro et maximum 10 000 euros
- Projet qui engendre une dépense ponctuelle (investissement) et qui ne nécessite pas de frais supplémentaire pour son fonctionnement (maintenance, fourniture ou personnel).
- Projet déposé au plus tard le 1^{er} septembre 2023.

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Evolutions tarifaires en septembre

Lors de la séance du jeudi 1^{er} juin, le Conseil Municipal a délibéré sur les tarifs des services périscolaires (restauration, garderie, ALSH), tarifs applicables à la rentrée de septembre 2023.

Compte tenu de l'inflation constatée sur la seule année 2022, il a été décidé une augmentation de 7 % de tous les tarifs des services périscolaires à compter de septembre 2023. En effet, les coûts salariaux et les prix de l'énergie (gaz et électricité), des produits alimentaires se sont envolés, justifiant cette hausse.

Malgré tout, la part prise en charge par la Commune restera élevée. A titre d'information, pour le seul poste restauration des deux groupes scolaires, le reste à la charge de la Commune s'est élevé à 123 000 euros en 2022.

Après la mise en place de ces nouveaux tarifs, le prix d'un repas, pour la tranche du quotient familial la plus haute, se situera dans la moyenne basse comparé aux quatre communes jouxtant Saint-Léger-de-Linières.

Ainsi la Municipalité continue d'afficher sa détermination d'une part à offrir un service de qualité : repas élaborés sur place, maintien de deux sites périscolaires le mercredi, gestion intégrée du centre de loisirs, et d'autre part à contribuer de façon significative au coût de ces services.

CME

Voyage des jeunes élus du conseil municipal des enfants

Les six CME du territoire se sont retrouvés le 21 avril, lors d'une journée organisée par le Centre Social Intercommunal l'Atelier de Saint-Georges sur Loire.

La thématique du développement durable, choisie, par les jeunes élus a conduit à une visite sur le site de « Saint-Nazaire Renversante ».

Accompagnés des animateurs du CSI et des élus référents des communes concernées, les 33 jeunes conseillers avaient un programme chargé, constitué de trois visites :

- Découverte **du Centre éolien EOL**, premier site de visites en France autour des énergies marines renouvelables avec explication de l'aventure du développement éolien en mer.
- Visite du **sous-marin l'Espadon**, pour explorer la vie et l'histoire d'un sous-marin des années 60, lequel sous-marin a été le premier à plonger sous la banquise.
- **Escal 'Atlantic** qui a permis la découverte de l'univers des paquebots de légende et l'histoire des transatlantiques.

Afin de rester dans la thématique du développement durable et de la préservation de la nature, un pique-nique « zéro déchets » a eu lieu en bord de mer. La météo très favorable a permis ce moment de pause et de détente.

Le retour en car, très joyeux et animé, a clos une journée au cours de laquelle, outre les visites décrites ci-dessus, les contacts et échanges entre les divers CME ont été nombreux. Nul doute que cela restera dans leur mémoire et va clôturer de façon studieuse et ludique leur mandat de jeunes élus.



ACCUEIL DE LOISIRS

Que s'est-il passé au Séquoia aux vacances de printemps 2023 ?



Le cinéma, le théâtre et les insectes étaient au rendez-vous. Les enfants accueillis au Séquoia ont pu participer à plusieurs activités autour des expressions, des mimes, fabrication d'insectes et se transformer en acteur(rice) pour réaliser un court métrage intitulé « Le dernier retard ».

Une soirée cinéma en famille a été organisée avec une diffusion des « 1001 pattes » à la salle Galilée en compagnie des animateurs : pop-corn et brochettes de bonbons pour tous !



CAMPS D'ÉTÉ 2023

AVENTURE

CE2 au CM2

> Du mardi 18 au vendredi 21 juillet

Camping « Terre d'entente »
Gennevilliers (49)

ASTRO FUZ'

CP au CM1

> Du mardi 22 au vendredi 25 août

Parc de St-Blaise (49)

ARTS NUMERIQUES

GS au CE1 (à partir de 6 ans)

> Du mardi 11 au jeudi 13 juillet

Point Accueil Jeunes du Lion d'Angers
(49)

OUVERTURE ALSH

- Été 2023 : du 10 au 28 juillet
et du 16 au 31 août

CONTACT

Alizée MICHENEAU,
responsable ALSH
07 77 70 04 19
alsh@saint-leger-de-linieres.fr

VOIRIE / AMÉNAGEMENTS

Point sur les travaux finalisés

À SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES

- La **halle multi-activités** fraîchement inaugurée est désormais dotée d'une esplanade et d'un parking.
- Les travaux de la **place de la Croisée** (voirie et réseaux) sont maintenant terminés. En revanche, les plantations des arbres et arbustes, notamment pour les deux zones « une naissance, un arbre », seront réalisées à l'automne. Un kiosque trônera fièrement au milieu de la place en 2024 finalisant ainsi l'aménagement de l'espace.

Les services techniques ont procédé à la **pose du mobilier urbain**, notamment des bancs, chaises et poubelles.

- Le **parking de l'espace Galilée** a été équipé de bordures de trottoirs et de fossés pour éviter toute intrusion illicite de grands rassemblements.

À SAINT-LÉGER-DES-BOIS

- La **bibliothèque municipale**, fraîchement inaugurée, accueille désormais le public et les lecteurs dans un espace entièrement rénové, plus vaste, lumineux et fonctionnel.
- La **place des Jardinets** a fait peau neuve et les toilettes publiques sont désormais fonctionnelles.
- L'**espace de jeux du Brossais** rencontre un vif succès et nombre de familles viennent profiter du lieu pour s'y reposer et se distraire.

L'ensemble a été inauguré le 3 juin dernier en présence des sénateurs, Messieurs PIEDNOIR et CAPUS, de Monsieur BRANCOUR, conseiller régional, de Madame LEBEAUPIN, conseillère départementale, et de maires.



Clos du presbytère réaménagé à Saint-Jean-de-Linières



La Place des Jardinets avant les travaux



La Place des Jardinets à Saint-Léger-des-Bois réaménagée



Inauguration de la Place des Jardinets/Espace vert du Brossais/et de la Bibliothèque à Saint-Léger-des-Bois

VOIRIE

Restauration du ruisseau de la Coudre

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) agit en faveur de la préservation et la restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques.

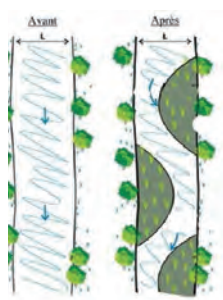
Le bon état écologique signifie une eau en quantité et de qualité, s'écoulant dans un écosystème en bonne santé ; c'est à dire présentant une grande diversité de milieux offrant nourriture, lieu de vie et de reproduction à de nombreuses espèces, des micros organismes aux poissons. Cette bonne santé permet aux cours d'eau d'assurer naturellement différentes fonctions bénéfiques aux usages de l'homme (épuration, stockage des eaux...).

Sur la commune de Saint-Léger-de-Linières, le SMBVAR prévoit de renaturer le ruisseau de la Coudre sur plus de 3 km, du chemin des Brosses au lieu-dit les Essarts.

La restauration du cours d'eau a pour objectifs de rétablir le franchissement piscicole au niveau des ouvrages, de diversifier les écoulements et les habitats aquatiques et d'améliorer l'aspect paysagé aux abords de La Coudre.

Divers types de travaux sont prévus, tenant compte des contraintes physiques présentes le long du cours d'eau (rejets d'eau pluviale, rejets d'assainissement, rejets de drains agricoles et ouvrages de franchissement).

Une recharge granulométrique (apport de cailloux), sous forme de banquettes alternées ou de dôme, est prévue sur une grande partie du linéaire. Cet aménagement permet de diversifier les vitesses d'écoulement de l'eau et les profondeurs, ainsi qu'une meilleure autoépuration de l'eau (oxygénation de l'eau, baisse de la température, consommation des matières organiques et des nitrates...), et une diversification des habitats aquatiques favorisant la biodiversité.



1 - Recharge granulométrique sous forme de banquettes - Schéma de principe



2 - Recharge granulométrique sous forme de banquettes - Exemple de mise en œuvre (SMBVAR)

Un décaissement des berges est prévu le long du chemin des Brosses et au niveau de la station d'épuration, le long du chemin communal, avec pour objectif de maîtriser les inondations en permettant le débordement du cours d'eau sur des parcelles enherbées plutôt qu'au niveau du lotissement.



3 - Détail des travaux prévus selon les secteurs

Le cours d'eau en aval du franchissement de la RD 105 (rue du Lavoisier) sera aménagé afin de supprimer la chute en sortie d'ouvrage et de réduire le risque d'inondation sur les maisons en aval.

Des travaux forestiers sont prévus sur l'ensemble du linéaire. Ne seront abattus que les sujets qui le nécessitent pour l'accès des engins aux sites et à la réalisation des travaux. Les travaux forestiers seront limités au strict minimum. Des suppressions de ripisylves sont prévues sur les zones de décaissement de berge, notamment un important linéaire le long du chemin des Brosses.

L'ensemble du projet est financé par le SMBVAR qui obtient 80% de subvention (Agence de l'eau Loire Bretagne et Région Pays de la Loire).

Les travaux débuteront fin août 2023.

ÉVÉNEMENTS

Terre de Jeux 2024, la commune s'engage !

A l'occasion des prochains jeux olympiques, qui se dérouleront en France, à l'été 2024, le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques a souhaité associer le plus grand nombre de concitoyens à ce moment de fête autour du sport, en créant un label. Ce label Terre de Jeux 2024 permet à l'ensemble des collectivités, des associations, de prendre part à cette aventure olympique.

La commune de Saint-Léger-de-Linières est donc fière d'avoir rejoint l'aventure de #Paris2024 grâce à l'obtention du label #TerreDeJeux2024.

Trois actions ont été décidées pour ce trimestre ; deux d'entre elles se sont déjà déroulées.

• 1^{ère} action :

Organisation par les services périscolaires d'olympiades qui a réuni plus d'une cinquantaine d'enfants des deux écoles fréquentant ces services... Au programme : jeux sportifs mais aussi cérébraux ! Le complexe de la Coudre était en ébullition ! Et c'est l'école de St-Jean qui l'a emporté. L'an prochain, le trophée sera remis en jeu, et nul doute que les enfants de l'école de St-Léger souhaiteront prendre leur revanche !

• 2nde action :

Engagement de la municipalité aux côtés de La Liniéroise en offrant :

- l'inscription à la course de leur choix aux agents municipaux qui le souhaitaient,
- une récompense aux trois premiers gagnants Légiois pour chacune des 6 courses.

- 3^{ème} action :

Animations sportives (ateliers sportifs et culturels de découverte) organisées à l'occasion du Forum des associations prévu le dimanche 10 septembre prochain à la salle Linériis. Nous vous y attendons nombreux, petits et grands !

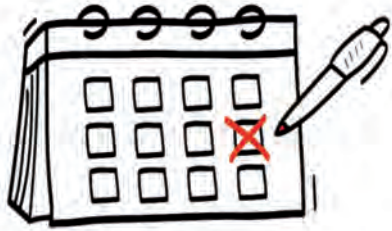


Par ailleurs, nos services périscolaires, ainsi que le Centre Social Intercommunal l'Atelier, seront largement investis dans les actions à venir !

Semaine olympique, journée olympique, séances découverte, animations sportives, actions culturelles... On ne vous en dit pas plus : rendez-vous dans le prochain FIL pour découvrir le programme complet 2023... et jusqu'à l'été 2024 avec l'aboutissement des Jeux olympiques !

Référente Terre de Jeux 2024 pour la commune : Marie-Noëlle LEGENTIL

La municipalité vous
donne rendez-vous...



10 septembre 2023
9h / 12h

COMMUNE DE
Saint-Léger-de-Linières

FORUM des assos

#

20
TERRE
DE JEUX
24

au complexe Linériis
de Saint-Jean-de-Linières

Animations #TerreDeJeux2024

COMMUNE DE
Saint-Léger-de-Linières

Bilan de mi-mandat

RÉUNION
PUBLIQUE

vendredi
29 septembre
2023

à 20h30
Espace Galilée
Saint-Jean-de-Linières

VIE ÉCONOMIQUE

Distillerie de l'Anjou

La première distillerie artisanale bio du département s'est installée à Saint-Léger-de-Linières.



Dotée d'un alambic traditionnel en cuivre, nous produisons des spiritueux à partir d'ingrédients issus de l'agriculture biologique et des fournisseurs locaux pour les céréales ou pour les étiquettes et bouteilles.

Découvrez l'ensemble de nos produits (whisky, vodka..., ainsi que pastis et rhum à venir) sur notre site Internet. La livraison est gratuite sur la commune.

Contact :

www.distillerie-anjou.com

Facebook : DistillerieAnjou / Instagram : distillerieanjou

Alex Bell Photographie



Captureuse de vos rires, de votre amour et de vos émotions, voilà comment je définis mon travail. Je propose des reportages de mariages et d'accouchements, ainsi que des séances photos famille, grossesse et naissance en extérieur ou à domicile.

Contact :

Alexandra BELLANGER

06 50 50 99 60 - www.alexbellphotographie.fr

Facebook : alexbellphotographie / Instagram : alex.bell.photographie

Lucette Guémas aide la personne



Diplômée d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale et Accompagnante Éducative et Sociale, je propose un accompagnement personnalisé et adapté, dans le respect et la bienveillance, aux seniors, mais également aux enfants ou adultes en situation de handicap, ou encore pour permettre aux aidants un moment de répit.

Contact :

Lucette GUÉMAS

06 08 94 01 49 - lucetteguemas@gmail.com

MOBILITÉ

Faciliter les déplacements du quotidien pour tous

Angers Loire métropole (ALM), en tant que Communauté urbaine, dispose de la compétence mobilité sur tout le territoire de l'intercommunalité. A cet acteur majeur, le Centre Social Intercommunal de Saint-Georges-sur-Loire (l'Atelier), auquel nous adhérons, intervient également dans l'offre de transport sur notre commune. Sans omettre, bien entendu, le transport interurbain de voyageurs ALÉOP dont la compétence est désormais exercée par le Conseil Régional.

Transports en commun, le réseau IRIGO évolue

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et de développement durable, Angers Loire Métropole a misé sur l'accroissement de son offre de transport (+ 10% et, 1 million de km) par la création de nouvelles lignes de tramway, le renforcement du réseau suburbain, le développement de plateformes multimodales et la refonte du transport à la demande.

Ce déploiement de moyens supplémentaires devrait permettre un accès facilité aux transports en commun pour les trajets domicile-travail et les déplacements pour les loisirs les mercredis et samedis.

Des bilans seront dressés à 6 mois, puis à 1 an, sur le fonctionnement des services et le niveau de fréquentation observé. Il importe donc que nous adoptions un comportement citoyen par un plus grand usage des transports en commun, et apporter ainsi notre contribution à la réduction des gaz à effet de serre.

Ces nouveaux services et horaires prendront effet dès le samedi 8 juillet prochain.

Cette volonté politique va notamment se traduire sur notre territoire par :

- Un ajout significatif de services pour notre commune, avec l'accès à une plateforme multimodale
- La mise en place de parkings relais
- Une refonte du transport à la demande pour les communes de la 2^{ème} couronne
- La poursuite de l'accompagnement du covoiturage



Une offre renforcée de services :

1 - Une augmentation significative de la fréquence de bus à partir de la nouvelle grille horaire intégrant les lignes suburbaines ALEOP

	Lundi > Vendredi Période scolaire	Lundi > Vendredi Vacances et été	Samedi Toute l'année
Ligne 35 - S ^t LDB	25 → 34	13/18 → 22	15 → 19
Ligne 36 - S ^t JDL	14 → 28	7/10 → 14/16	7 → 11

> nombre d'allers-retours quotidiens en 2022

> nombre d'allers-retours quotidiens à compter du 8 juillet 2023

2 - Le Quai nouveau terminus des bus

Les bus au départ de notre commune* desserviront Le Quai, terminus et pôle d'échange multimodal, donnant ainsi accès aux 2 nouvelles lignes B et C de tramway.

Par exemple, la ligne C pourra vous conduire Place Molière, Place du Ralliement ou encore à la Gare. La ligne B, quant à elle, pourra vous amener Place Molière également, au Centre des Congrès, avec possibilité de correspondance avec la ligne A (CHU).

*Le terminus du réseau suburbain ALEOP reste positionné à la gare d'Angers

3 - Un parc relais gratuit

Un parc-relais (P+R) gratuit de 200 places sera également disponible à proximité du carrefour Beaussier – Patton.

Le Transport À la Demande (TAD)

Afin d'en faciliter l'accès, le nombre annuel de trajets va être multiplié par cinq, passant de 2 000 à 10 000.

Les principes du service :

- > Le TAD est ouvert à un usage occasionnel, en l'absence d'une solution de bus sur le créneau 7H / 19 H, demandes limitées à un A/R par jour et 4 utilisations par mois et par personne,
- > le service est ouvert du lundi au samedi, d'arrêt de bus à arrêt de bus*, avec possibilité de dépose,
- en correspondance sur un arrêt en proximité du réseau urbain : Lignes B et C du tramway, arrêts Belle-Beille Campus, Beaussier ou La Barre - ligne 2, arrêt Bourg de Paille - Ligne 4, arrêts L'Hoirie ou Centre commercial Mollière,
- entre les communes de la zone Ouest : Béhuard, Savennières, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Léger-de-Linières, Saint-Lambert-la-Potherie et Saint-Clément-de-la-Place,
- > La réservation peut se faire jusqu'à 2 heures avant le trajet.

*Deux arrêts supplémentaires, réservés au TAD seront créés sur notre commune : Emmaüs et Centre commercial Leclerc

ZOOM

Les travaux d'aménagement du centre bourg de Saint-Jean-de-Linières sont maintenant achevés pour la partie voirie et réseaux. Les plantations se feront en fin d'année.

La refonte de cet espace, dédié plus particulièrement aux piétons, a modifié certains accès. Une vigilance a été portée pour que les cheminements soient accessibles à tous et notamment aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Des parking sont à disposition pour un accès à l'église, au cimetière, à Carré d'AS et au complexe sportif Linériis.

- Forêtie : 25 places dont 3 PMR
- Linériis : 120 places dont 8 PMR

Des cheminements piétonniers et PMR partent de ces zones de stationnement pour accéder à ces différents sites.

Le parking de Galilée (200 places dont 4 PMR) peut également être utilisé.

Une réflexion est en cours afin de relier selon les normes d'accessibilité le parking Galilée et la zone récemment aménagée.

Le covoiturage



Irigo est partenaire de l'opérateur Klaxit, dont les trajets sont subventionnés par Angers Loire Métropole, trajets effectués dans le périmètre des 29 communes de la Communauté urbaine. Le covoiturage permet notamment :

- de proposer une alternative simple et efficace, plus économique, sobre et conviviale que les trajets seuls dans sa voiture personnelle,
 - de diminuer le nombre de voitures en circulation à l'échelle d'Angers Loire Métropole, et donc de réduire les émissions de CO² et particules.
- > Le conducteur perçoit 2€ par passager transporté
 - > Le passager se voit offrir les 10 premiers trajets, puis participe ensuite à hauteur de 0,50€ par trajet
 - > L'ensemble des informations/liens utiles sont accessibles sur www.irigo.fr/covoiturage
 - > Vous pouvez charger l'application Klaxit sur : www.klaxit.com/app/

Depuis le 1^{er} janvier, l'Etat accompagne le covoiturage à travers une aide exceptionnelle : les nouveaux conducteurs reçoivent une prime de 100€ (25€ au 1^{er} trajet réalisé, puis 75€ au 10^{ème} trajet).

Vous pouvez également covoiturer hors du périmètre des 29 communes d'ALM et, pour ce faire, le Conseil Départemental s'est associé à l'opérateur OuestGo, que vous pouvez retrouver sur www.ouestgo.fr



MOBILITÉ

Transport solidaire et transport adapté

Afin d'être exhaustif sur les transports de personnes proposés, nous rappelons que le CSI l'Atelier de Saint-Georges-sur-Loire (centre social intercommunal, auquel nous adhérons) propose à la fois le transport solidaire et le transport adapté.

• Le transport solidaire

Le CSI propose un transport solidaire à l'ensemble des habitants du territoire intercommunal.

Il permet aux personnes isolées de se déplacer pour les nécessités de la vie courante.

Toute personne sans moyen de locomotion et ne pouvant utiliser ceux existants peut bénéficier de ce service. Il concerne les déplacements occasionnels, entretien d'embauche, visiter un proche, se rendre à un rendez-vous médical, participer à la vie locale et associative, ...

Sont exclus les trajets remboursables par la sécurité sociale.

• Le transport adapté

C'est un service de transport en porte à porte destiné aux personnes à mobilité réduite.

Pour la première démarche, contacter le CSI l'Atelier au 02 41 39 17 11. Pour bénéficier de ces services, l'adhésion au CSI (6€ par an) est obligatoire. Une participation aux frais kilométriques est demandée : 3€ par déplacement de 0 à 7km, puis 45 centimes du km.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Eclairage public

La commune de Saint-Léger-de-Linières travaille depuis 2019 avec la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole sur le projet Territoire Intelligent afin d'accélérer la transition écologique.

L'un des engagements consiste à générer des économies sur le poste éclairage public, tant en termes de consommations énergétiques qu'en coûts financiers. Un autre objectif visé : limiter la pollution lumineuse nocturne.

Pour atteindre ces objectifs, deux leviers possibles : rénover notre parc de lampadaires pour les convertir massivement en LED et modifier notre système d'exploitation afin de piloter plus finement le temps et les puissances d'éclairage de ces lanternes.

Les retours d'expérience de nos voisins, indiquent une réduction de la consommation électrique de 66 à 70%.

Les réunions préparatoires (diagnostics, coordination des intervenants, matériels nécessaires...) étant maintenant terminées, la phase opérationnelle peut être lancée.

A partir du 20 juin prochain, sur Saint-Jean-de-Linières dans un premier temps puis sur Saint-Léger-des-Bois, des camions équipés de nacelles vont progressivement remplacer les matériels vétustes. Ce projet est mené sous la direction de la société EQUANS (basée à Saint-Jean-de-Linières), en lien avec les services du SIEM (Syndicat intercommunal d'énergie de Maine et Loire), d'Angers Loire Métropole et de la commune. Les travaux devraient se terminer à la rentrée de septembre.

Lors de ces installations, des tests seront réalisés. Il ne faudra donc pas être surpris de voir certains lampadaires allumés soit en plein jour soit toute la nuit. Cette phase est indispensable pour s'assurer du bon fonctionnement des équipements.

Enfin, ces lampadaires ainsi rénovés vont permettre de recevoir, d'ici la fin de l'année, les premières caméras du projet de vidéoprotection.

ENVIRONNEMENT

Retour sur la fête de l'environnement

Ce samedi 13 mai matin, un grand nombre d'acteurs locaux engagés, d'une manière ou d'une autre, dans le domaine de l'environnement sont venus présenter leurs initiatives sur l'esplanade de la Coudre, à Saint-Léger-des-Bois.

Nous en avons ainsi appris un peu plus sur la lutte contre les frelons asiatiques, sur le tri des déchets (merci les jeunes du JML !), la rénovation thermique de nos habitations, les traces de pas laissés au sol par la faune sauvage qui nous entoure, ou encore le jardinage local et durable. De nombreuses familles ont participé à cette journée, dans la bonne humeur et la simplicité !



Recensement des arbres remarquables

Cet évènement a également été l'occasion de présenter l'initiative de « recensement des arbres remarquables » à l'échelle d'Angers Loire Métropole (ALM). Chacun est invité à recenser, parmi les arbres qui nous entourent, ceux qui, par leur âge ou leur aspect, méritent de faire partie de l'inventaire des arbres remarquables de l'agglomération. Vous pouvez participer à ce recensement en venant en Mairie, ou via le QR code de l'application dédiée :



Une naissance ! Un arbre !

Comme nous nous y étions engagés, nous réservons chaque année une zone de notre commune sur laquelle sera plantée des arbres en l'honneur des naissances de l'année. Ces zones portent un nom décidé par les familles de ces jeunes enfants. En 2020, il s'agissait d'un verger, situé sur la commune déléguée de Saint-Léger-des-Bois : « le verger des jeunes pousses ».

Les naissances 2021 et 2022 seront honorées cette année lors d'une même journée de plantations, le 25 novembre 2023. Les deux zones seront donc assez proches : place de la Croisée pour l'une, et à côté du presbytère pour l'autre.

En mixant l'ensemble des propositions de noms reçues pour chaque année, nous avons dressé une liste de 3 propositions pour ces zones. Les parents concernés ont voté et les noms ont été dévoilés lors de la fête de l'environnement :

La zone des naissances 2021 sera : « La croisée des p'tits loups » !



Et pour les naissances 2022, ils se retrouveront dans quelques années autour de leur « Jardin enchanté ».



Comme le reste de nos arbres communaux, et plus généralement de nos lieux de vie communs, ces endroits sont la propriété de tous. Profitons-en, et respectons-les !

ACTION SOCIALE

CCAS : Mise à jour du registre des personnes vulnérables

Toute personne âgée et/ou fragile n'ayant pas encore communiqué ses coordonnées au CCAS de la commune pour s'inscrire sur le "registre des personnes vulnérables", est invitée à le faire directement à l'accueil de sa mairie. Un formulaire lui sera remis. Il s'agit pour le CCAS de veiller sur les habitants fragilisés par l'âge, la santé, et de prendre de leurs nouvelles, notamment en cas d'urgence (canicule, tempête, ...).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

- RESTEZ AU FRAIS** (Icon: house with snowflake)
- BUVEZ DE L'EAU** (Icon: pitcher and glass)
- Évitez l'alcool** (Icon: glass with slash)
- Mangez en quantité suffisante** (Icon: bowl of food)
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit** (Icon: window with sun)
- Mouillez-vous le corps** (Icon: spray bottle)
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches** (Icon: smartphone)
- Préférez des activités sans efforts** (Icon: person meditating)

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr - #canicule



PETITE ENFANCE

Association la Boîte à Malice



Relais Petite Enfance itinérant et Multi-accueils (dont le Mille-pattes à Saint-Jean)

A Saint-Georges-sur-Loire, des « Cafés des parents » sont proposés chaque 3^{ème} samedi du mois, de 10h à 12h.

Co-animés par Virginie Schegerin, conseillère familiale, et une professionnelle de la Boîte à Malice ou du Centre Social Inter-communal l'Atelier, ces temps d'échanges sont gratuits.

Ils ont lieu dans les locaux du multi-accueil Cocci'Bulles et un babysitting est prévu sur place.

Pour s'inscrire, adresser un mail à : cafeparents@boiteamalice.org

Repas des aînés, notez dès maintenant la date !

La municipalité prépare déjà la programmation du traditionnel repas des aînés qui aura lieu le samedi 14 octobre 2023.

Comme les années passées, une invitation parviendra courant septembre à toutes les personnes de plus de 70 ans inscrites sur les listes électorales de la commune. Pour ceux qui n'y sont pas inscrits, vous pouvez vous faire connaître à l'accueil de votre mairie afin de recevoir l'invitation.

JEUNESSE

Espaces jeunesse



• TOUS LES VENDREDIS SOIR DE 18H30 À 21H30 (hors période de vacances scolaires) :

Camille BLANCHARD, animatrice jeunesse, accueille les jeunes à partir de 10 ans avec lesquels elle élabore une programmation selon leurs envies.

Ainsi, parmi les activités proposées, quelques fois partagées avec des jeunes de Savennières, nous retrouvons des sorties (Bowling, Lasergame, Trampoline Park), mais aussi des soirées animées (karaoké, crêpes party, jeux de rôles, etc.).

Le lieu de rendez-vous se fait par alternance entre Saint-Jean-de-Linières et Saint-Léger-des-Bois, avec l'organisation d'une navette.

Pour s'inscrire : adhérer au CSI L'Atelier (6€ l'année), puis demander à rejoindre le groupe WhatsApp pour recevoir le programme d'animations.

Contacts : CSI L'Atelier : 02.41.39.17.11 / Camille BLANCHARD : 06 84 41 98 78.

• POUR LES VACANCES D'ÉTÉ :

Un chantier Jeunes pour les 14/17ans

A l'image du chantier Jeunes des vacances de la Toussaint, où une dizaine de jeunes filles sont venues armées de leurs outils de jardinage mais aussi de leur courage et de leur bonne humeur (voir photo), la municipalité lance un nouveau chantier Jeunes, du 10 au 13 juillet 2023, et qui portera cette fois sur le déménagement et transfert de l'espace Jeunesse, de la maison des associations vers l'ancienne bibliothèque.

Objectif : rendre service à la commune et à ses habitants, en échange d'une « bourse jeunes » versée par la commune et permettant de financer des projets (séjours), des formations (BAFA, BSR, ...), ou des équipements pour sa scolarité. Une bonne expérience pour découvrir le monde du travail et passer un bon moment en groupe !

Contacts : CSI L'Atelier : 02 41 39 17 11 / Katel SUTCA : 06 86 75 89 53.

> De nombreux camps

Les camps et autres séjours ouverts aux 10-17 ans se préparent depuis le second trimestre déjà. Dernière ligne droite avant les départs et la préparation des valises pour les jeunes participants !!

Attention, il reste des places pour :

- Le nouveau camp « Pesteacle » du 28 août au 1^{er} septembre au camping de Savennières, destinés aux 10/17ans qui mettront en commun toutes leurs compétences artistiques pour créer un spectacle de toute pièce qui donnera lieu à une représentation en toute fin de séjour.

Infos et inscription auprès de Camille – 06 84 41 98 78.

- Le camp « Coup de pouce » du 28 août au 1^{er} septembre pour les 8/11ans qui souhaitent renforcer leur confiance en soi, comprendre leurs émotions.

Infos et inscription auprès du CSI – 02 41 39 17 11.

> Des activités estivales pour tous

En parallèle des camps et du chantier Jeunes, découvrez également un programme riche concocté par les animateurs du CSI L'Atelier, pour tous les âges, et sur les deux mois d'été : de quoi satisfaire le plus grand nombre !

La plaquette est en consultation libre sur nos réseaux ou en mairie. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 9 juin.

Renseignement : CSI L'Atelier - 02 41 39 17 11



C.L.A.P.

Culture Linières Animation Programmation



La saison 2022-2023, marquée par une meilleure fréquentation, s'est achevée le 22 avril avec le concert de Paul Meslet : une belle soirée ! La nouvelle saison se met en place et nous retrouverons du théâtre, de l'humour, de la chanson.

Son ouverture aura lieu **le samedi 23 septembre avec « Tonycello – La migration des tortues »** : un spectacle musical et clownesque entre virtuosité et humour, à ne pas manquer !

Le programme complet sera communiqué via les canaux habituels.

Nous serons heureux de vous accueillir chaque mois pour un moment de détente.

Les tarifs restent les mêmes : 12€ en normal, 8€ en réduit, et une carte d'adhésion annuelle à 8€ permettant de bénéficier du tarif réduit.

En attendant de vous retrouver à la rentrée, vous êtes conviés **le vendredi 25 août pour la traditionnelle guinguette de fin d'été « Tranz'art »**, organisée conjointement par CLAP et le Comité des fêtes, avec le soutien de la municipalité.

Cette soirée aura lieu à Saint-Jean-de-Linières, au clos du presbytère, à partir de 19h30, et sera animée par le groupe « Miss Mandy and Swing Kids ».

Nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances !

Contact :

www.clapstjean.com / 02 41 39 72 29 / 06 95 72 50 58





BIBLIOTHÈQUE ABCD du réseau Latulu

L'arrivée des vacances d'été marque la fin d'une année riche en animations pour notre bibliothèque : contes africains, conférence, rencontre d'écrivains sur le thème du voyage, élaboration d'un carnet de voyages collectif.

A souligner également le changement de lieu de notre bibliothèque, square des Jardinets !

Avec des locaux clairs, un nouveau mobilier, une boîte de retour des livres, cette nouvelle bibliothèque permettra de poursuivre nos moments conviviaux autour des livres.

N'hésitez pas à venir découvrir ces nouveaux locaux et à emprunter des documents pour l'été.

Nous vous rappelons que l'adhésion est au prix de 12€ par famille et que vous pouvez emprunter 8 livres par adhérent pour 3 semaines parmi 25 000 ouvrages dans tout le réseau Latulu !

Et si vous avez un peu de temps, n'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe de bénévoles ! Chacun, chacune s'y investit comme bon lui semble, selon ses disponibilités !

Nous vous souhaitons un bel été et au plaisir de vous revoir en septembre !



Contact :
abcd.stlegerdesbois@wanadoo.fr

Réservation en ligne sur le réseau LATULU :
latulu.c3rb.org

Rappel des horaires d'ouverture en juillet et août

Mercredi : 16h30 - 18h
Vendredi : 16h30 - 18h

CINÉMA BALAD'IMAGES Familles rurales de Saint-Léger-de-Linières



L'association cinéma sera encore présente en 2023-2024.

Nous projetons 1 film par mois et le nom des films vous est communiqué 15 jours avant la séance par différents moyens de diffusion : Intramuros ; affichage dans les commerces ; tracts dans les boîtes aux lettres ; panneaux à l'entrée de Saint-Léger-des-Bois...

Voici le calendrier des projections qui auront lieu à la salle Calebasse :

Jeudi 14 sept. 2023	20h30	Séance Adultes
Mercredi 4 oct. 2023	20h30	Séance Adultes
Lundi 20 nov. 2023	20h30	Séance Adultes
Jeudi 7 déc. 2023	20h30	Séance Adultes
Jeudi 11 janv. 2024	20h30	Séance Adultes
Lundi 26 févr. 2024	14h30	Séance Enfants
Lundi 26 févr. 2024	20h30	Séance Adultes
Samedi 30 mars 2024	20h30	Séance Adultes
Dimanche 31 mars 2024	14h30	Séance Enfants
Dimanche 14 avr. 2024	14h30	Séance Enfants
Lundi 15 avr. 2024	20h30	Séance Adultes
Jeudi 16 mai 2024	20h30	Séance Adultes
Jeudi 20 juin 2024	20h30	Séance Adultes
Jeudi 4 juil. 2024	20h30	Séance Adultes

Les Tarifs :

- Adultes : 5,50€ (4,50€ pour les adhérents)
- Enfants de moins de 14 ans : 4€ (3€ pour les adhérents)

Vous avez des questions et/ou vous êtes intéressés par notre association, contactez-nous par mail famillesrurales.saintlegerdelinieres@lilo.org ou sollicitez-nous lors des projections.

LAL (LINIÈRES ACTIVITÉS LOISIRS)

La saison est terminée... La prochaine rentrée se prépare avec ses activités :

- Couture
- Cyclo tourisme
- Gymnastique douce
- Gymnastique d'entretien
- Pilates
- Sophrologie
- Volley Ball loisirs
- Yoga
- Zumba adultes
- Dance kids



C'est avec un réel et grand plaisir que nous vous accueillerons pour les nouvelles inscriptions lors du forum des associations le 10 septembre, salle Linériis (Saint-Jean-de-Linières).

Pour toute information sur l'association, n'hésitez pas à consulter notre site internet :

lal-saintjean.wixsite.com/asso

A très bientôt.

Emmanuel MARION, Président

Pascal CORDIER, Vice-Président

Contact général : lal.saintjean@gmail.com

AEL

(AMICALE ÉDUCATION LOISIRS)

La saison 2022/2023 s'achève et elle fut plus que dynamique ! Afin de continuer sur cette lancée, nous vous proposons :

- une nouveauté pour la rentrée avec un **cours de danse modern-jazz** encadré par **Oriane le mercredi matin** (horaires à confirmer), destinés aux enfants de 3 à 5 ans (années de naissance : 2018-2019-2020).
- **le retour de la marche nordique** (si au moins 10 inscrits), le mardi de 14h45 à 16h15 avec Bouchra.

Vous êtes intéressé(e) ? Flashez le QR code ci-contre :

Parlez-en autour de vous !



Renouvellement

Plusieurs membres ont quitté le bureau : un immense MERCI à Blandine, Marie-Claire, Florence et Stéphanie pour leur investissement dans l'association.

Nous espérons donc l'engagement de nouveaux membres au sein de l'AEL pour que toutes nos activités de proximité perdurent !

Nous vous donnons rendez-vous au forum des associations pour les inscriptions, **le dimanche 10 septembre 2023 de 9h-12h.**

Contact : ael.sldb@gmail.com

Site internet : ael-saint-leger.fr

ANCIENS COMBATTANTS

Appel à bénévoles

Lucien BRETON, France CAILLAULT et Georges HERVE, représentants des anciens combattants de Saint-Jean-de-Linières et de Saint-Léger-des-Bois, recherchent des personnes sensibles au devoir de mémoire et volontaires pour rejoindre leur section qui, faute de combattants ou de représentants, est à l'arrêt depuis quelques années.



Avec le concours de nouveaux membres, l'association pourrait retrouver une nouvelle dynamique pour devenir une « Amicale des anciens combattants de Saint-Léger-de-Linières ».

Ses missions resteront :

- la mise en lien et l'union des Anciens Combattants de toutes origines, des compagnons d'armes, et de leurs familles,
- la participation lors des cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre en portant haut les drapeaux.
- l'échange et le partage des valeurs communes pour rompre le silence et l'isolement en rencontrant des personnes ayant vécu des expériences du monde combattant ou leurs représentants.

Si vous êtes intéressé(e), contactez Lucien BRETON par mail : breton.lucien49@gmail.com ou par téléphone au 02 41 39 72 58.

CLUB NATURE JUNIOR

Le Club Nature Junior ferme ses portes pour les vacances estivales et aura grand plaisir à vous retrouver pour la saison 2023/2024 qui débutera aux vacances de la Toussaint.

Nous en reparlerons mais nous restons bien entendu à votre écoute téléphoniquement.

D'ici-là, nous vous donnons rendez-vous pour prendre vos inscriptions lors du « Forum des Associations » qui aura lieu cette année à Saint-Jean-de-Linières le dimanche 10 septembre entre 9h et 12h à la salle Linériis.

Contacts :

Jean-Bernard : lefièvre.jean-bernard@orange.fr - 06.73.35.11.15

Jean-Pierre : jppoirier6@orange.fr - 06.22.97.50.22

Simiane : dbnt@wanadoo.fr - 06.12.02.52.06



APE SAINT-LÉGER-DES-BOIS



Pour clôturer cette belle année, l'Association des Parents d'Elèves est fière d'organiser une fête d'école pour les enfants des Grands Chênes.

Celle-ci se déroulera le **dimanche 2 juillet**, après le spectacle de fin d'année proposé par les enseignants. On y retrouvera de nombreuses animations, ainsi que le tirage aux sorts des lots de la tombola.

Cette année aura été riche en rencontres et événements : MERCI à tous ceux qui ont participé !

Nous en profitons pour souhaiter de très bonnes vacances à tous les enfants et leurs familles, aux maîtresses et ATSEM, aux animateurs, ainsi qu'à la cantinière et sa brigade.

Et pour bien démarrer la prochaine rentrée scolaire, l'APE reprendra son « **café de la rentrée** » le **lundi 4 septembre**,



APE CLAUDE DEBUSSY



L'APE poursuit ses actions, en 2023-2024, afin de participer au financement des projets et sorties concoctés par l'équipe enseignante, toujours riches en apprentissages et en découvertes.

N'oubliez pas de noter toutes les dates de nos événements ! Nous avons hâte de vous retrouver nombreux et de partager tous ces temps festifs, ensemble.

Pour nous joindre, deux possibilités, par mail ou sur les réseaux sociaux : apestjeandelinières@gmail.com ou [apeclaudedebussy](https://www.facebook.com/apeclaudedebussy)



à l'école : un moment de plaisir et de convivialité pour vous retrouver, échanger, et rencontrer les nouvelles familles !

Nous vous proposerons également de prolonger nos belles soirées d'été en assistant à notre APE'ro musical le vendredi 15 septembre.

Si vous souhaitez rejoindre une équipe APE dynamique et sympathique, l'Assemblée Générale se tiendra le lundi 18 septembre, à 20h30 à la salle des Sources. Rejoignez-nous !

Bel été à tous !

CLUB PHOTO

24 X 36



Concours photos

Notre concours est lancé ! Les thèmes sont les suivants :

- « Le monde ferroviaire » en N&B
- « Minimalisme » en couleur

Échéance de remise des photos : le 6 octobre au local (18-20h).

Exposition : les 14 et 15 octobre, salle Calebasse

Tous les renseignements et fiche d'inscription sont sur notre site internet.

La vie du club :

- Dernier atelier « critique » : « hors champs ».
- Atelier technique : « réglages manuels ».
- Reportage de photos « choc » des déchets situés sur la commune, exposées dans le cadre de la fête de l'environnement du 13 mai dernier.
- Participation du club aux 40 ans du Petit Anjou les 27 et 28 mai (stand et reportage).
- Notre local a été réaménagé et nos divers matériels et documents rangés, nous permettant de reprendre pleinement nos activités.

Renseignement :

patrickilabert@orange.fr

Site internet : club-photo-24x36-1.s2.yapla.com/fr/accueil



CLUB DU BON TEMPS

Après une longue pause due à la covid, le club du Bon Temps peut reprendre ses concours de belote qui attiraient beaucoup de monde.

Le prochain aura lieu le **lundi 25 septembre 2023** à la salle Calebasse à Saint-Léger-des-Bois.

Nous espérons que beaucoup de joueurs reviendront nous voir !

D'autre part, nous accueillerons chaleureusement toutes les personnes désireuses de faire partie de notre association.

Contactez **Guy LEVEAU** : 06 20 25 05 03 - bracoo49@gmail.com

Le Club du Bon temps en profite pour vous relayer un événement à venir et pouvant intéresser les veuves et veufs de Saint-Léger-de-Linières : **un thé dansant sera organisé le dimanche 20 août 2023**, salle Calebasse, par l'association FAVEC 49 (Face Au Veuvage Ensemble Continuons).

Renseignements : 02 41 87 57 57 - favec49@free.fr

CLUB DE L'AMITIÉ

L'effectif du club est de 63 adhérents depuis février 2023.

Il est toujours possible d'adhérer à notre club pour une cotisation de 15€ pour l'année.

Les jeudis après-midi, nos adhérents se réunissent à Carré d'As pour des jeux de cartes, des randonnées de 7 à 9 km puis, vers 17h, nous partageons un goûter fort apprécié de tous.

Les habitants (même non adhérents) sont invités **le jeudi 7 septembre 2023** à l'espace Galilée pour notre **concours de belote** sans annonces (14€ par équipe). Inscription à 13h30 puis début du concours à 14h.

Dans le cadre de notre adhésion au groupement « Générations mouvement », nous nous sommes réunis le 27 mars dernier au bowling de Beaucozé. L'événement a rassemblé 204 joueurs, soit 68 équipes : une vraie réussite !

Habitants de St-Jean : vous hésitez à entrer au club ? Nous restons à votre disposition pour échanger, vous présenter nos activités, les plannings... Contactez-nous !

Michel GAULTIER, président : 06 88 06 57 19 -

rene-michel.gaultier@orange.fr

Nicole POIRIER, trésorière : 06 22 69 65 38

Nicole CHASSERIAUD, secrétaire : 02 41 39 71 27



AJC ASSOCIATION DES JARDINIERS DE LA COUDRE



Notre association de jardins familiaux gère deux sites de jardinage à Saint-Léger-des-Bois :

- **Les Ferrières**

Les parcelles sont de 100, 150 ou 200m².

Elles disposent d'une cabane avec récupérateur d'eau (pour 4 jardiniers), ainsi qu'un compteur d'eau individuel.

- **Légéry**

Les parcelles sont de 50m² et sont réservées aux habitants de l'écoquartier. Ce site compte également un poulailler.

Les parcelles sont attribuées, selon les disponibilités, à tous les habitants de la commune qui peuvent en faire la demande à : ajc49170@gmail.com

Il est possible de faire de la colocation sur les deux sites, la limite étant fixée à 2 personnes.

Le jardinage est un excellent moyen de sortir, de faire de l'exercice et de passer du temps avec sa famille ou ses amis. C'est un passe-temps amusant et gratifiant qui peut être pratiqué par des personnes de tous âges ! REJOIGNEZ-NOUS !



LES NOUNOUS DES BOIS

Le samedi 11 mars, l'association « Les nounous des bois » a organisé une rencontre festive avec les enfants accueillis chez les assistants maternels et leurs familles.

Cette rencontre qui, à l'origine, devait fêter les 10 ans de l'association en 2021, avait été déprogrammée en raison de la crise sanitaire. Mais ce projet est resté un objectif... et quel plaisir de voir aboutir cette belle matinée !

Au programme : présentation des assistants maternels, temps chansons, comptines exprimées en langue des signes, rondes... et rigolades sur le parcours moteur.

Ce temps convivial d'interconnaissance a permis aux parents de découvrir et partager les différents temps qui rythment nos matinées du mardi et du jeudi matin, au travers de comptines et de chants.

C'était aussi l'occasion pour les professionnels de rencontrer les familles dans un autre cadre que leur domicile.

La matinée s'est terminée par le partage d'un verre de l'amitié et les enfants sont tous repartis avec un cadeau préparé par les assistants maternels.

Les membres de l'association sont joignables via leur page Facebook : facebook.com/NOUNOUSDESBOIS



CLUB DE PÉTANQUE

(ST JEAN – ST MARTIN)



La halle multi-activités est désormais terminée et a été inaugurée par la municipalité le 2 juin dernier.

Notre convention d'utilisation étant signée, nous avons pu préparer quelques aménagements pour une utilisation attendue où, tous les lundis, le nombre de participants licenciés et détente est en augmentation.

Les terrains extérieurs à la halle ont été nivelés et cylindrés, il nous reste à réaliser les délimitations de terrains.

Lors de la première rencontre de la Coupe de France du 1er et 2^{ème} tours, début mai au boulodrome de la Baumette, notre équipe a performé en passant les 2 tours contre les clubs de Trémentines et La Rafle. Nous leur souhaitons autant de succès pour le 3^{ème} tour à Cholet en juillet.

En septembre, nous organiserons 2 championnats : le Challenge J-Luc PHILIPPE en 6 parties vétérans 60ans et+ sur la journée du 8, puis un concours Senior le 23 septembre à 14h au stade de foot.

Le club de Pétanque recherche activement un bénévole pour gérer son site Web. En attendant, nous communiquerons sur Intramuros les événements à venir.

Contact : Léon JERIGNÉ - 06 68 78 99 09
Jean-Claude DECHEREUX - 06 76 95 12 50
Site internet : petanque49.free.fr

V.B.S.L.B. (VOLLEY-BALL SAINT-LÉGER-DES-BOIS)



Les vacances approchent, c'est l'occasion de se détendre et de réfléchir à quelle activité sportive et conviviale vous allez pouvoir vous inscrire en septembre...

Cela tombe bien, notre club allie ces deux états d'esprit : venez découvrir ou redécouvrir le volley dans un esprit loisir et toujours dans la bonne humeur, puis partager un moment de convivialité autour d'un verre et de quelques douceurs.

Nos entraînements et matchs à domicile ont lieu le jeudi soir à 20h30 au complexe de la Coudre.

Nous avons également chaque année 7 matchs à l'extérieur (covoiturage), le mardi et jeudi principalement, ainsi qu'un plateau en début de saison, rassemblant les équipes du tournoi.

Enfin, nous organisons fin mai/début juin, en partenariat avec le club de Saint-Jean-de-Linières, un tournoi mixte loisir en 6 contre 6 réunissant jusqu'à 16 équipes.

La cotisation à l'année est de 25€ (Tarif réduit 20€ pour étudiants, couples, chômeurs). **La reprise est prévue le jeudi 31 août 2023.**

Contact :

- **site internet : clubslb.free.fr/volley**
- **Olivier BOISDON au 06 61 16 50 04**
- **Emmanuel QUELARD au 06 61 17 34 49**
- **Nicolas OUDOT au 06 63 91 33 84**



TENNIS CLUB DE L'OCEANE (TCO)



Notre club, situé à Saint-Léger-des-Bois, est équipé d'une halle de tennis avec 2 courts en terre battue et d'un club house.

• **Mercredi 6 septembre 2023 de 14h à 16h** : portes ouvertes avec cours découverte tennis Jeunes et jeux collectifs (gratuit).

Encadrement par Antoine Phelippeau (éducateur sportif diplômé d'État).

Inscription par mail tennisclub.oceane@laposte.net

• **Samedi 9 septembre 2023 de 14h à 16h** : cours découverte tennis Jeunes, encadré par un éducateur (gratuit), suivi d'une séance d'inscription de 15h à 17h.

• **Dimanche 10 septembre 2023 de 9h à 12h** : séance d'inscription pendant le forum des associations au complexe sportif de Linériis à St-Jean-de-Linières.

• **Lundi 11 septembre 2023** : début des cours (1^{ère} semaine/30).

Encadrement par Antoine Phelippeau et Adrien Jutel (éducateurs sportifs diplômés d'État).

Découverte Adultes et Jeunes : si vous souhaitez vous initier à la pratique du tennis, possibilité de faire des essais sans engagement.

Contacts :

tennisclub.oceane@laposte.net
Antoine 06 18 32 22 02
(ou 06 12 33 49 51)
Facebook : TennisClubOceaneStLeger



LMB - LAMBOISIERES MARTIN BASKET



A un an des jeux olympiques, le LMB est convaincu des valeurs de Coubertin. Une pratique adaptée aux attentes et besoins de chacun, c'est ce que met en place sur votre territoire le LMB depuis 5 années maintenant...

Plus de 480 personnes sont déjà séduites par nos différentes offres :

- 3/11ans : découverte du basket et du multisports à travers des séances hebdomadaires favorisant l'éveil physique et mental de l'enfant.
- A partir de 12 ans : pratique du basket en loisir ou en compétition en fonction des souhaits du sportif.
- Personnes retraitées : maintien en forme à travers une activité physique adaptée aux capacités du public.
- Basketonik / Basket Renfo : séances permettant à un public actif de répondre à son attente de dépense physique à travers un temps convivial sans les contraintes de la compétition.

Si vous souhaitez découvrir une des offres de ce parcours complet, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du club qui vous accompagnera dans votre démarche.

Pour les enfants nés entre 2012 et 2017, il est possible de découvrir **du 10 au 13 juillet 2023** les pratiques à travers un stage. Plus d'infos sur nos réseaux.



FOOTBALL CLUB

(ST JEAN - ST LAMBERT – ST LEGER – ST MARTIN)



SAISON 2023/2024

Pour la saison prochaine, le club repartira avec des équipes dans toutes les catégories.

Afin d'étoffer son effectif et renforcer ses différentes équipes, le club recrute des joueurs, ainsi que des dirigeants, arbitres et bénévoles.

Les entraînements de septembre sont ouverts à tous. Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Des travaux d'entretien étant prévus à Saint-Martin-du-Fouilloux, les premiers entraînements sont répartis sur Saint-Léger-des-Bois et Saint-Lambert-la-Potherie.

Les dates de reprise selon les catégories seront affichées sur le site : fcljlm.footeo.com/

Catégorie	Nés en	Jour	Horaires	Lieu
U7	2018/2017	Mercredi	14h/15h	St LEGER-des-BOIS
U9	2016/2015	Mercredi	14h/15h30	St LEGER-des-BOIS
U11	2014/2013	Lundi	17h15/18h30	St LEGER-des-BOIS
		Mercredi	16h/17h30	St LEGER-des-BOIS
U13	2012/2011	Lundi	17h30/18h45	ST LAMBERT
		Mercredi	14h15/15h45	ST LAMBERT
U15	2010/2009	Lundi	18h30/20h	St LEGER-des-BOIS
		Mercredi	18h/19h30	St LEGER-des-BOIS
U17	2008/2007	Lundi	18h45/20h15	ST LAMBERT
		Mercredi	18h30/20h	ST LAMBERT
Séniors	avant 2007	Mercredi	19h30/21h	ST LAMBERT
		Vendredi	19h30/21h	ST LAMBERT
Vétérans	avant 1992	jeudi	19h30/21h	St LEGER-des-BOIS

Contactez Sylvain Aoustin : 07 87 37 82 18 - fcljlm49@gmail.com

Conformément à la loi « Démocratie de proximité », cette page est consacrée à la libre expression des groupes politiques. Cet espace rédactionnel est proportionnel au nombre d'élus qui constitue chaque groupe.

Tribune du groupe minoritaire : Liste « Proximité Citoyenne »

Le groupe « Proximité Citoyenne » n'a pas souhaité proposer d'article pour ce bulletin.

INFOS pratiques

Chiens en liberté : arrêté municipal

Les chiens doivent être tenus en laisse sur tout le territoire de la commune.

Suite à des attaques répétées de chiens, un nouvel arrêté municipal stipule qu'il est expressément interdit de laisser les chiens divaguer sur la voie publique et sur l'ensemble du domaine communal, seuls et sans maître ou gardien. De plus, tout chien circulant sur la voie publique et dans les espaces publics (y compris espaces verts communaux et chemins piétonniers), doit être impérativement tenu en laisse.

Les chiens de première et deuxième catégorie (chiens d'attaque et chien de garde et de défense), en plus d'être tenus en laisse, ne doivent pas circuler sans être muselés.

Tout manquement pourra être constaté et faire l'objet de poursuites, conformément aux lois et règlements en vigueur.



Ouverture des mairies

Une fréquentation trop faible des accueils des mairies le samedi matin, notamment en raison du développement des démarches dématérialisées, a décidé la municipalité à faire évoluer les ouvertures des mairies, **dès le 2 septembre 2023**, comme suit :

- **le 1er samedi du mois : ouverture de l'accueil de la mairie de St-Léger-des-Bois de 9h à 12h**

- **le 3ème samedi du mois : ouverture de l'accueil de la mairie de St-Jean-de-Linières de 9h à 12h**

N'oubliez pas qu'en cas d'indisponibilité sur l'ensemble des ouvertures au public, vous pouvez solliciter les services par mail (mairie@saint-leger-de-linieres.fr) et/ou demander un rendez-vous en dehors des horaires proposés.

S'informer des actualités communales

Plusieurs outils numériques, pour tous les âges, pour tous les goûts :

L'application « **IntraMuros** » qui vous tient informé(e) en temps réel. Téléchargez-la gratuitement sur votre smartphone via :

et sélectionnez la commune pour recevoir les notifications dès qu'une actu est postée.



Le site Internet de la commune :
saint-leger-de-linieres.fr



INCIVILITÉS

Tout un chacun a des droits et des devoirs en tant que citoyen.
 La municipalité constate de trop nombreuses incivilités au quotidien.
 Aussi, rien ne vaut un petit rappel pour que prime le bien-vivre ensemble.

	<p>Le bruit pour travaux de bricolage ou de jardinage est autorisé uniquement les jours et horaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du lundi au vendredi, jours ouvrables : 8h30 – 12h / 14h – 19h30 - le samedi : 9h – 12h / 15h – 19h - le dimanche et jours fériés : 10h – 12h
	<p>Les riverains doivent obligatoirement nettoyer les mauvaises herbes et élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ne pas entraver le passage des piétons, cacher les panneaux de signalisation et intersections, ou toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.</p>
	<p>Le brûlage à l'air libre de vos déchets verts (tonte, taille de haie...) sur votre propriété est interdit, et ce toute l'année (hors dérogation). C'est une pratique polluante pour l'environnement et hautement néfaste pour votre santé et celles de vos voisins.</p> <p>Plusieurs solutions existent : paillage, kit mulching, dépôt en déchetterie, mise à disposition gratuite d'un composteur, location de broyeur (renseignements auprès d'Angers Loire Métropole).</p>
	<p>Pour vos encombrants, tout comme vos déchets verts, les Légérois ont la chance d'accueillir une déchetterie sur leur commune. Profitez-en !</p> <p>Abandonner ses encombrants et autres déchets est un acte hautement sanctionnable (contravention)</p>
	<p>Des poubelles sont réparties sur l'ensemble de la commune, mais vous en avez également à votre domicile. La nature vous dit merci !</p>
	<p>Les chiens doivent être tenus en laisse et/ou se promener sous la surveillance de leur maître.</p> <p>Les chiens catégorisés doivent être déclarés en mairie et porter une muselière sur le domaine public. Toute déjection canine doit être ramassée par le propriétaire de l'animal. La divagation d'un chien est passible d'une amende de 150 euros. Merci de faire en sorte que les balades restent un plaisir pour tous !</p>
	<p>Le stationnement est bien souvent source de conflits entre riverains.</p> <p>Les habitants disposant de places de stationnement sur leur parcelle doivent les utiliser prioritairement. Il existe également de nombreux parkings répartis sur l'ensemble du territoire. Les conducteurs peuvent faire quelques pas pour rejoindre leur domicile, école ou commerce.</p> <p>Les conducteurs doivent également respecter les parkings « minute », ainsi que les limites des emplacements (personnes à mobilité réduite, professionnels de santé/livreurs...) et ne pas mordre sur les trottoirs réservés aux piétons, poussettes, ni à l'entrée des chantiers en cours, les pistes cyclables...</p> <p>Les caravanes, camping-cars, et autres véhicules en voie d'épavisation ont l'interdiction de stationner en un même point sur la voie publique pendant une durée excédant sept jours.</p> <p>La Mairie intervient régulièrement pour des mises en fourrière.</p>
	<p>Les zones 30 ou zones partagées sont des zones qui demandent une attention particulière en raison du flux et des personnes dites vulnérables : merci de respecter les limitations de vitesse.</p>
	<p>Jean-Marc MONTAILLER, conciliateur de référence pour Saint-Léger-de-Linières, peut vous aider à trouver une solution à l'amiable dans le cadre de ses compétences : conflits de voisinage, différends entre propriétaires et locataires, problèmes liés à un contrat de travail, litiges liés à la consommation, au droit rural, entre commerçants...</p> <p>Pour le contacter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permanence à la Mairie de Saint-Georges-sur-Loire le 2^{ème} mercredi du mois : 02 41 72 14 92. - Permanence à la Mairie de Beaucouzé le 4^{ème} mardi du mois : 02 41 48 00 53.

RAPPEL : des contrôles inopinés peuvent avoir lieu et donner suite à des contraventions.

AGENDA

JUILLET - SEPTEMBRE 2023



JUIN

30 **Municipalité**, budget participatif, ouverture de dépôts des projets (fin 15 septembre)

JUILLET

2 **APE Les Grands Chênes**, fête de l'école
2 **Amis du Petit Anjou**, lancement de la saison estivale
10-13 **LMB**, stage découverte basket

AOÛT

7 **Don du sang**, collecte de sang de 16h à 19h30, salle communale de St-Lambert-la-Potherie
25 **CLAP et Comité des Fêtes**, Tranz'art, clos du Presbytère, 19h30

SEPTEMBRE

4 **APE Claude Debussy et Les Grands Chênes**, café de rentrée des parents, devant les écoles
6 **TCO**, portes-ouvertes, halle de tennis des Gohardières de St-Léger-des-Bois, 14h/16h
7 **Club de l'Amitié**, concours de belote sans annonces, espace Galilée, 14h
8 **Club de pétanque St-Jean/St-Martin**, Challenge J-Luc PHILIPPE en 6 parties vétérans 60ans et +
9 **TCO**, cours Découverte tennis jeunes, halle de tennis des Gohardières de St-Léger-des-Bois, 15h/17h
10 **Municipalité**, Forum des associations et animations #TerreDeJeux2024, complexe Linériis, 9h/12h
14 **Cinéma Balad'images** – Familles rurales, séance adulte, salle Calebasse, 20h30
15 **Municipalité**, Budget participatif, fin de dépôts des projets
APE Saint-Léger-des-Bois, « APE'ro musical »
16 **Boîte à Malice**, café des parents, multi-accueil Cocci'Bulles de St-Georges-sur-Loire, 10h/12h
18 **APE Saint-Léger-des-Bois**, assemblée générale, salle des Sources, 20h30
23 **Club de pétanque St-Jean/St-Martin**, concours Senior, halle multi-activités de St-Jean, 14h
25 **Club du bon temps**, concours de belote, salle Calebasse
26 **CLAP**, spectacle musical « Tonycello, la migration des tortues », espace Galilée
29 **Municipalité**, réunion publique de mi-mandat, espace Galilée, 20h30
29 **APE Claude Debussy**, Soirée jeux à l'école

OCTOBRE

4 **Cinéma Balad'images** – Familles rurales, séance adulte, salle Calebasse, 20h30
13 **APE Claude Debussy**, Assemblée générale
14 **Municipalité**, repas des aînés de plus de 70 ans, espace Galilée, 12h30
14-15 **Club photo 24x36**, exposition du concours photos, salle Calebasse